

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois, 10 fr. 50
Six mois, 18 fr. 50
Un an, 34 fr. 50

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois, 12 fr. 50
Six mois, 22 fr. 50
Un an, 42 fr. 50

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERCTIONS
LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

Années... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c. la ligne

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes, la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 18 Janvier 1872.

Tout l'intérêt du moment est dans la grande discussion de l'Assemblée nationale sur l'impôt des matières premières. Les députés des contrées vinicoles se trouvent d'accord avec les députés des grandes villes commerciales telles que Lyon, Marseille, et Saint-Etienne pour repousser cet impôt désastreux, dont le résultat serait probablement la rupture du traité de commerce conclu en 1860 avec l'Angleterre.

Depuis ce traité, l'Angleterre reçoit nos vins, et nos exportations du port de Bordeaux sont devenues cinq fois plus considérables. En même temps, nous recevons d'Angleterre, à prix réduits, diverses matières premières servant à la fabrication de nos usines, ce qui permet de livrer à meilleur marché les fers, les vêtements, les cordages, etc., etc.

Le gouvernement de M. Thiers commet une faute immense, en songeant à trouver dans un impôt sur ces matières et sur ces marchandises les ressources nécessaires pour faire face à nos engagements envers la Prusse. Nous préférons infiniment, et tous nos lecteurs préféreront comme nous, l'impôt sur les valeurs mobilières, que notre député, M. Pagès Dupont, a exposé et défendu deux fois à la tribune. Cet impôt épargne l'agriculture et ne frappe qu'une classe de contribuables qui ne supportent pas suffisamment le poids des charges publiques.

On verra, au compte-rendu de la séance du 16 janvier, que le commerce lyonnais a adressé une dépêche à M. Pagès Dupont pour signaler la vive émotion soulevée par l'impôt sur les matières premières.

Correspondance
DU JOURNAL DU LOT
Versailles, 16 janvier.

On s'étonne que la commission parlementaire chargée d'examiner la question du cumul des traitements, n'ait pas encore terminé son travail. En ce qui concerne les membres de l'Assemblée, on me dit que la commission doit conclure, conformément au projet du gouvernement qui, d'ailleurs, ne faisait que reproduire une loi de 1849, à l'interdiction de tout cumul en stipulant que les députés-fonctionnaires n'ont droit qu'à leur traitement le plus élevé. Ceux d'entre eux qui ont perçu à la fois leur traitement et leur indemnité de député devront restituer l'excédent indûment perçu, à l'exception toutefois des députés-officiers à qui il serait donné carte blanche pour le passé, mais à qui le cumul serait également interdit pour l'avenir.

Au reste, la commission a encore à examiner, dit-on, deux amendements conçus dans un esprit tout différent : l'un de l'amiral Saisset, demandant formellement l'autorisation du cumul pour les députés officiers, et l'autre, d'un membre de la droite, proposant de n'allouer à tout membre de l'Assemblée que l'indemnité de député, lors même qu'il jouirait, comme fonctionnaire, d'un traitement plus élevé.

La commission de la loi électorale s'est réunie hier, mais seulement pour recevoir avis que la commission d'initiative allait lui renvoyer un quatrième projet de M. Jozon, relatif à l'élection des députés à l'Assemblée. La commission de la loi électorale paraît décidée à pousser maintenant ses travaux d'une manière très-active, en soumettant à un nouvel examen les résolutions prises par elle en septembre dernier sur les conditions requises pour l'électorat. Il est douteux, par exemple, qu'elle revienne sur la condition de 25 ans d'âge pour être électeur, condition qui, d'ailleurs, serait aussi une conséquence de la loi militaire. Tout porte à croire, en effet, que l'Assemblée donnera son adhésion à l'article de ce projet qui interdit le vote aux militaires pendant les cinq ans du service actif, et il est même très-probable qu'elle adoptera une clause en vertu de laquelle les militaires illettrés pourront être retenus sous les drapeaux jusqu'à ce qu'ils aient acquis une instruction élémentaire suffisante. Il sera assez piquant de voir la loi militaire résoudre incidemment deux des plus gros problèmes de ce temps-ci, c'est-à-dire l'amélioration notable de notre régime électoral et la réalisation de l'instruction obligatoire.

Les bureaux ont commencé l'examen des récentes élections supplémentaires. La plupart seront validées sans contestation. On ne s'attend à de sérieux débats que sur celles du département du Nord.

Il est inexact qu'il soit de nouveau question de M. Guillaume Guizot pour la légation d'Athènes, et que M. Ernest Picard veuille donner sa démission de ministre de France à Bruxelles. Il se confirme, au contraire, que M. Picard doit aller, cette semaine, reprendre son poste auprès du roi des Belges. Quant au duc de Broglie, son intention, à ce qu'on me dit, serait de ne partir pour Londres qu'à la fin du mois.

Le bruit d'une interpellation à propos des troubles auxquels a donné lieu, à Montpellier, la présence du général Cathelineau, ne paraît pas se confirmer. Il n'y a qu'une voix, ici, pour blâmer les radicaux du Midi de leur étrange conduite à l'égard d'un homme dont ils peuvent bien ne pas partager les opinions, mais qui, en définitive, possède les mêmes droits que M. Gambetta de se promener dans les départements et d'y recevoir ses amis politiques.

Le baron de Montgason est nommé secrétaire d'ambassade à Berlin.

MM. de Polignac et de Perronet sont envoyés, au même poste comme attachés militaires.

J'apprends, d'autre part, que le comte Von Westphalen, allié à la branche cadette de Hohenzollern et qui était secrétaire d'ambassade à Florence, est nommé conseiller d'ambassade à Paris.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 15 janvier.

M. Buffet a défendu le projet de la Commission du budget, qui établit seulement un droit de 3 pour 100 à l'entrée sur toutes les marchandises, à la différence du gouvernement qui demande un droit de 20 pour 100 sur un certain nombre de matières premières.

Après ce discours, M. Thiers a voulu clore immédiatement le débat, et faire consacrer en principe le projet du gouvernement.

L'Assemblée a manifesté sa vive désapprobation. De tous côtés, on s'est écrié que la question

n'était pas suffisamment élucidée, et plusieurs orateurs ont demandé à attaquer encore les vœux de M. Thiers sur nos intérêts commerciaux.

Le Journal des Débats apprécie en ces termes la conduite de M. Thiers.

Le devoir éprouvé par le gouvernement a donc porté sur une question de forme. Dans un régime parlementaire ou seulement républicain, ce serait une affaire très-secondaire de procédure et d'administration; c'est presque une affaire politique par le caractère tout particulier que l'intervention constante et personnelle du chef du pouvoir donne aux débats de la Chambre. Demain, ce peut être un échec, si (comme le prétendent beaucoup d'hommes compétents en ces matières) il est aisé de battre en brèche les chiffres et les renseignements officiels.

C'est le projet de M. Pouyer-Quertier que l'on discute en ce moment. Pourquoi donc le ministre des finances laisse-t-il le Président de la République se mêler des plus petits détails de la lutte oratoire, tandis que lui-même y assiste à peu près muet? Supposez M. Pouyer-Quertier demandant la clôture et ne l'obtenant pas, ce ne serait pas très-grave; mais quand il s'agit du Président de la République, on n'en saurait dire autant.

Le chef de l'Etat ne doit pas avoir d'opinion sur la clôture d'un débat. Il ne doit même pas avoir d'opinion sur l'excellence de tel ou tel impôt. Il ne doit pas dire de celui-ci: «Jamais! jamais!» et de celui-là: «Je défie qu'on en trouve un meilleur.» Ce sont ces ministres qui doivent dire cela pour lui. Si la majorité est d'accord avec eux, rien de mieux; sinon, il faut qu'ils cèdent ou qu'ils fassent place à d'autres ayant d'autres opinions.

En agissant d'une manière diffamante, le gouvernement met la confusion et l'impuissance dans le débat, comme on s'en aperçoit du reste; il s'affaiblit lui-même, car ses échecs prennent une importance qu'ils pourraient ne pas avoir, et ses succès le chargent d'une responsabilité bien lourde et très-inutile.

Le début de la séance avait été marqué par une discussion à laquelle a pris part M. Léopold Limayrac. En voici le résumé:

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition de la loi de MM. Lestourgie, Léopold Limayrac et plusieurs de leurs collègues ayant pour objet d'organiser l'assistance publique dans les campagnes.

M. le Colonel Denfert-Rochereau. Plusieurs de nos honorables collègues vous proposent de nommer une commission chargée d'étudier l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes. Je crois qu'il n'y a pas lieu de nommer une commission, parce qu'une assemblée législative ne me paraîtrait avoir à intervenir que s'il y avait nécessité de modifier la législation. D'un autre côté, au point de vue du fond de la question qui nous occupe, je crois que ceux de nos collègues qui se sont préoccupés de la question devraient la résoudre.

M. Léopold Limayrac. Je demande la parole.

M. le colonel Denfert-Rochereau. Dans ces conditions, je prie l'Assemblée de ne pas accueillir les conclusions du rapport.

M. Léopold Limayrac. Je viens répondre en peu de mots aux observations qui viennent d'être présentées par l'honorable colonel Denfert.

M. le colonel Denfert vous a dit que l'Assemblée étant législative, elle ne devait pas s'occuper de la proposition qui a pour objet l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes. Permettez-moi de faire remarquer, messieurs, que cette opinion repose sur une erreur grave. En effet, l'Assemblée est législative, mais elle a, en même temps, la mission de réorganiser le pays et d'examiner toutes les questions qui sont de nature à le relever; elle a donc le droit de s'occuper de la question de l'assistance publique dans les campagnes; c'est là une question d'humanité et d'ordre social

du rang le plus élevé; non-seulement c'est un droit pour l'Assemblée de la résoudre, mais c'est encore un devoir.

L'honorable préopinant a dit qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la proposition parce qu'elle n'est pas suffisamment définie, qu'il fallait qu'elle fût renvoyée à ses auteurs en les invitant à rédiger un projet.

Je reconnais que les auteurs de la proposition auraient bien fait peut-être de présenter un projet; mais ils ont pensé, sans doute, que pour résoudre un problème aussi complexe et aussi difficile, la réunion des lumières et de l'expérience de tous les membres d'une commission n'était pas de trop.

D'ailleurs cette lacune n'est pas un motif suffisant pour rejeter une proposition aussi importante. En effet, les bureaux ont été unanimes pour reconnaître que l'état de souffrance qui a été signalé existe dans tous les départements ils ont reconnu que dans toutes les régions de la France, les vieillards, les infirmes, particulièrement les indigents qui n'ont pas de famille, se trouvent dans un abandon absolu, ils sont condamnés à supporter des privations affreuses et ils sont victimes, le plus souvent, de ce manque d'assistance.

En présence de cette situation, y a-t-il lieu de s'attacher à la forme de la proposition et de se demander si elle a été bien ou mal présentée? Il n'y a assurément qu'une chose qui mérite de fixer l'attention: le mal profond qui a été signalé et la nécessité d'y porter remède dans la mesure du possible. C'est là toute la question.

Aussi j'ai la certitude que vous voudrez vous donner l'honneur de résoudre le plus rapidement possible ce grand problème, afin d'assurer aux indigents des campagnes, l'assistance que reçoivent les indigents des villes; et cela dans la mesure du possible. Je ne me fais pas illusion sur la réalisation immédiate d'un système d'assistance; de pareilles institutions ne s'improvisent pas; ce n'est pas l'œuvre du jour, car malheureusement les remèdes sont plus lents que les maux. Mais c'est une raison de plus pour examiner le plus tôt possible ces questions afin de poser les fondements de cette grande institution. Ce sera ensuite à la charité privée et au temps à développer cette œuvre, avec le secours et l'appui des communes qui, selon moi, par leur association, sont destinées à être la base de ces institutions, à en recevoir une vie nouvelle et à devenir le fondement définitif de l'ordre, de la stabilité progressive et de la vraie liberté. Soyez assurés, messieurs, que si vous dotiez le pays de cette amélioration, ce sera un de vos meilleurs titres à sa reconnaissance.

En terminant, messieurs, je vous prie de vouloir bien donner à la commission qui a été déjà nommée les pouvoirs nécessaires pour procéder à cette étude. (Très-bien! sur plusieurs bancs.)

M. Lefebvre. Je demanderai à l'Assemblée, non d'écarter, mais d'ajourner toute résolution jusqu'à ce que la commission ait déposé son projet de loi d'organisation communale.

M. Benoist-d'Azy, rapporteur. Il s'agit d'une question de premier ordre. L'assistance très-bien organisée dans les villes ne l'est pas dans les campagnes. (Très-bien.) Nous vivons tous à la campagne; nous y voyons de pauvres gens sans assistance. Il n'y a pas là les mêmes secours que dans les villes. Je demande que la commission chargée d'étudier le projet, soit elle-même chargée de faire l'enquête.

L'Assemblée décide qu'elle passera à la deuxième lecture.

Séance du 16 janvier.

La discussion sur l'impôt des matières premières a donné lieu à deux discours remarquables, l'un de M. Montgolfier, l'autre de M. Joubert, qui ont combattu cet impôt.

M. Montgolfier a lu plusieurs dépêches télégraphiques, mentionnant une vive émotion sur plusieurs points du pays. On craint, à juste raison, les représailles de l'Angleterre contre nos denrées.

Voici le passage du discours de M. Montgolfier sur ce point :

Laissez-moi vous donner lecture d'une dépêche émanant de la chambre de commerce de St-Etienne, et que je viens de recevoir. (Lisez ! lisez !)

« Au nom du commerce de St-Etienne, repoussez de toute votre énergie l'impôt sur les matières premières. Soie, coton, laine, iront se faire tisser en pays libre. Les négociants anglais ont promis aux Allemands leurs ordres pour échapper à la douane française. Depuis deux ans, le nombre des tisseurs a doublé en Prusse. Les Allemands pressent la construction de nouveaux métiers avec une activité incroyable. Les ateliers de construction en Allemagne, Alsace, Suisse, ont d'immenses commandes de métiers pour la Prusse. Dans deux ans, leur outillage sera à la hauteur de la consommation extérieure. Nulle commande ne prendra la route onéreuse de France. Notre industrie sera ruinée à tout jamais sans retour. »

Voilà à quelles préoccupations l'industrie française est livrée depuis que le gouvernement s'est décidé à proposer définitivement l'impôt sur les matières premières.

Mon collègue et ami, M. Flotard, député du Rhône, me fait remettre la dépêche suivante, empreinte des mêmes préoccupations : (Lisez ! lisez !)

« Le commerce de Marseille, à la suite d'une manifestation qui a eu lieu hier à la Bourse, a adopté la résolution suivante qui se couvre de signatures et va être adressée à l'Assemblée : Le commerce de Marseille renouvelle énergiquement les protestations qu'il a déjà faites contre le projet du Gouvernement, consistant à établir des droits d'importation sur les matières premières et à revenir au système des drawbacks. Reconnaissant la nécessité de créer de nouvelles ressources au budget, et s'associant à la résolution prise par le commerce de Paris, il déclare qu'il accepte les charges qui lui seront imposées par l'Assemblée nationale, sous toute autre forme que celle de droits de douanes. » (Mouvements divers.)

M. Pagès Dupont à M. Montgolfier. Tenez-là, voici une autre dépêche que je reçois de Lyon : Vous pouvez la communiquer à l'Assemblée.

M. Montgolfier. On me communique une autre dépêche de Lyon. (Lisez ! lisez !)

La voici :

« Agitation extrême dans les hautes et basses classes commerciales. Tout craindre, même émigration complète du commerce lyonnais. » (Exclamations sur divers bancs.)

M. Montgolfier. Oui, messieurs, si vous adoptiez l'impôt sur les matières premières, la mesure serait aussi fatale à notre industrie que l'a été autrefois la révocation de l'édit de Nantes.

En clôture, M. Dussausay a fait connaître à la Chambre une dépêche portant que l'Angleterre persiste dans sa politique de liberté commerciale. Si le traité de commerce est rompu, a-t-il dit, par suite de l'impôt sur les matières premières, les produits français, notamment les vins, prendront leur avantage sur le marché anglais.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Le discours de M. Thiers en faveur du pacte de Bordeaux, devrait être un événement, si, comme nous en avons l'espérance, la conduite et les actes de l'illustre orateur sont pour toujours conformes à ses déclarations. Depuis que ce pacte de Bordeaux, dont il a été le promoteur, a reçu la consécration de l'assentiment national, bien des tentatives de déviation à ce contrat solennel, sont venues affliger les bons citoyens. Des paroles ambiguës, jetées comme au hasard dans des harangues officielles ou des entretiens officieux, le trop facile patronnage donné à la proposition Rivet, si sagement modifiée par l'Assemblée, ces symptômes inquiétants ont à bon droit excité beaucoup d'alarmes ; mais il est vrai de dire pourtant que toutes les fois qu'une attaque directe contre les conditions fondamentales du pacte s'est produite sans déguisement, elle a été arrêtée ou repoussée par cette force des choses qui reste, en définitive, la garantie de salut du pays. On a eu beau essayer de faire pencher le navire de tel ou tel côté ; comme il aurait bientôt chaviré, il s'est toujours relevé comme de lui-même.

C'est ainsi que M. Thiers, pour parler sans métaphore, après avoir, il y a quinze jours, fait à la République des avances compromettantes, rentre enfin dans les justes limites où il s'était renfermé en rédigeant son Message, et revient à ce pacte de Bordeaux qui est, après

tout, son origine et sa raison d'être, le berceau et le rempart de son pouvoir.

Imposé par la nécessité, résultat forcé de nos quatre-vingts ans de révolution, ce pacte n'est autre chose que la constatation de l'état d'impuissance où se trouve un pays divisé en partis qui ont tous la prétention d'être les représentants de la souveraineté nationale ; dans cette situation, qui constitue une guerre civile morale, c'était une idée vraie et patriotique de demander à ces partis une trêve qui permit aux esprits de se recueillir, et d'attendre qu'enfin la lumière se fit au sein de ces ténèbres.

La pensée louable de M. Thiers, c'est d'avoir aperçu cette vérité, de l'avoir proclamée et mise en pratique. Son tort, c'est de l'avoir plus d'une fois méconnue, d'avoir semé l'incertitude et laissé croire qu'il inclinait pour une forme de gouvernement qu'il appelait la République sans les républicains ; chimère irréalisable, car il est évident que le public ne peut pas séparer une doctrine de ceux qui la soutiennent.

Il ne faut pas demander au présent ce que l'avenir seul peut donner. Cet avenir, il faut seulement le préparer, et c'est là l'œuvre à laquelle, sans s'en douter peut-être, M. Thiers est prédestiné !

Car il est conservateur, et plus les questions se pressent, plus il le sentira lui-même, plus on le reconnaîtra. Il vient de faire un grand pas dans cette voie. Rendons-lui en grâce, au nom du salut social ; que la gratitude publique soit pour lui tout à la fois une récompense et un encouragement.

Ce qu'il peut avoir à craindre, lui, ce sont des intrigues qui lui disputeraient le présent, mais il n'a pas à se méfier d'un principe qui ne revendique que l'avenir.

Journal de Paris

La République française nous accuse d'avoir parlé insolemment du 4 septembre. L'organe de la démocratie scientifique s'est servi d'une expression impropre. On parle insolemment des personnes, mais on ne parle pas insolemment d'une date. En parlant du 4 septembre, nous n'avons fait d'ailleurs qu'user du droit d'appréciation qui nous appartient, comme publiciste. Est-ce que, par hasard, le 4 septembre serait une de ces dates sacrées que l'on célèbre par des fêtes ou par des chants, et dont il est interdit de parler irrévérencieusement ?

Oui, nous nous sommes permis, comme dit notre scientifique confrère, d'émettre notre opinion sur le 4 septembre, et nous entendons bien nous le permettre encore, aussi souvent, aussi longtemps qu'il nous plaira. Toutes nos opinions d'ailleurs sont couvertes par notre signature ; et nous en acceptons toute la responsabilité, toutes les conséquences vis-à-vis du rédacteur anonyme de la République française.

Après le 4 septembre, le parti auquel appartenait la République française s'est chargé, — sans que personne l'en priât, — de sauver la France. Pour sauver la France il fallait deux choses : la gouverner et se battre. Les républicains du 4 septembre se chargèrent de gouverner. Or, loin de sauver la France, ils n'ont fait qu'aggraver sa chute. Ils ont administré, ils ont gouverné d'une manière insensée. Peut-être que s'ils s'étaient battus, le résultat eût été différent. Mais enfin, absorbés par l'administration et le gouvernement, ils ne se sont pas battus ; nous sommes bien forcés de le constater, et l'histoire le constatera comme nous.

Gaulois

Si chaque parti voulait mettre un peu de franchise dans l'expression de ses desiderata, nous tomberions tous d'accord. Il est impossible que tous les Français n'aient pas un intérêt commun ; c'est de cet intérêt commun qu'il faut partir pour nous entendre, et non point chercher tout ce qui peut nous diviser d'avantage.

La dissolution est ce qui divisera le plus les Français ;

L'appel au peuple est ce qui les grouperait le plus aisément.

Patrie.

Nous nous sommes hautement élevés à diverses reprises contre le voyage que M. Gambetta vient de faire dans plusieurs départements du Midi, et nous avons signalé la complicité évidente du gouvernement dans cette excursion politique, entreprise par l'ex-dictateur tout autant dans l'intérêt de la République

de M. Thiers que pour son compte personnel. Il n'est pas douteux en effet que si, au lieu de M. Gambetta plaidant partout la cause de la République, il se fût agi d'un député légitimiste parcourant une partie de la France pour défendre la légitimité, ou d'un député orléaniste faisant de la propagande en faveur de la famille d'Orléans, il n'est pas douteux que le gouvernement, voyant avec raison dans ces manœuvres un sujet d'excitation nuisible à la tranquillité des esprits, aurait jugé de son devoir d'intervenir et d'interdire tout au moins banquets et attroupements dans les lieux visités par le député voyageur.

Nous demanderons même à l'Assemblée nationale, sans l'autorisation de laquelle un député ne peut s'absenter, nous lui demanderons si elle n'a pas encouru une certaine responsabilité dans la circonstance.

Il y a des redites utiles, nécessaires. Au risque donc de paraître nous répéter, nous continuerons de ne laisser échapper aucune occasion de dire à tous les conservateurs en France à quel point les dissentiments qui peuvent les séparer, de quelque nature qu'ils soient, servent les intérêts de l'Allemagne ambitieuse. A Berlin, on recueille avec un soin jaloux l'écho de la moindre querelle survenant chez nous entre les différentes fractions du grand parti de l'ordre. Tout est bon à nos ennemis pour nous discréditer, et pour s'autoriser par cela même à se dispenser de tout ménagement dans leurs appréciations sur la France. Les fanfarons ignorants qui parlent de la revanche si bruyamment ne sont pas, tant s'en faut, l'élément dont l'existence et même le développement inquiéteraient beaucoup les Prussiens ; les communs non plus, puisqu'ils ont fait deux mois durant leurs preuves de très profond respect pour l'autorité allemande campée à St-Denis.

Aussi, les publicistes de la presse prussienne font-ils tomber leurs invectives de préférence sur les cléricaux, les légitimistes, les chefs du parti orléaniste ou les bonapartistes. Hier ils s'occupaient, avec une singulière amertume de langage, de l'entrée des princes d'Orléans dans l'Assemblée, aujourd'hui ils critiquent Mgr. Dupacloup, les tendances soi-disant rétrogrades du clergé français ; ils trahissent une évidente irritation, en voyant que les membres de notre épiscopat, engagés naguère vis-à-vis les uns des autres dans d'ardentes controverses.

Temps

On a mentionné plus d'une fois les délicates négociations engagées entre le grand-duché de Luxembourg et le cabinet de Berlin au sujet des chemins de fer luxembourgeois, en faisant observer que la lutte était trop inégale pour que, malgré toutes ses répugnances, le gouvernement grand-ducal ne fût pas obligé de céder à la pression de son puissant voisin et de subir la volonté de l'Allemagne. L'Indépendance belge nous apprend que les choses sont en voie de tourner comme le demandait M. de Bismarck, et qu'en présence de l'intention manifestée par la Prusse de déborder le grand-duché par l'établissement de nouvelles lignes ferrées le long de la Moselle, le gouvernement de ce petit pays paraît, tout en retenant la propriété de son réseau, s'être décidé à en confier l'exploitation, moyennant la garantie d'un minimum d'intérêt, à une compagnie allemande.

Figaro

On s'étonne quelque peu, dans le monde politique, de la persistance du gouvernement à ne pas envoyer de ministre de France à Washington. Cette négligence est inexplicable. Jamais, peut-être, il ne nous a été plus nécessaire d'être représentés aux Etats-Unis. Ce n'est pas seulement parce qu'un ambassadeur habile nous ramènerait de nombreuses sympathies ; c'est aussi et surtout parce que le gouvernement américain est à la veille de modifier très sensiblement ses tarifs douaniers. Il y aurait urgence à ce que nous missions là-bas un ministre capable de défendre, dans les entretiens privés, les intérêts français.

Il y a autre chose. Depuis deux ans, il n'existe plus de traité postal entre la France et les Etats-Unis. Il en résulte un certain trouble dans les relations commerciales. Pour ces motifs, le gouvernement français devrait avoir, depuis longtemps, résolu la question Ferry. Les promesses que ce politique de carton peut avoir reçues

nous importent peu. Ce qu'il faut avant tout, c'est que des intérêts précieux ne soient pas compromis.

Français.

Certes notre siècle nous a habitués aux palinodies politiques, et, hélas ! tous les partis y ont eu leur part. Il faut avouer toutefois que nul n'y a apporté autant de cynisme que le parti qui se dit républicain. Il suffit d'avoir vu avec quel emportement les hommes du 4 septembre, M. Gambetta surtout, ont copié et même dépassé les vices d'arbitraire, de corruption, de favoritisme qu'ils avaient reprochés à l'empire.

Ce triste spectacle continue aujourd'hui. Est-ce un abus contre lequel les républicains aient protesté plus énergiquement que les candidatures officielles ? Quelle indignation — bien fondée, du reste — ils manifestaient quand un candidat prenait, pour tromper et séduire l'électeur peu éclairé, le titre de candidat de l'empereur ! l'émotion avait été si vive que l'empire dut, vers la fin, modifier ses pratiques et que le « candidat de l'empereur » était devenu impossible.

Eh bien ! que se passe-t-il aujourd'hui ? Dans une affiche répandue par les radicaux à Tourcoing lors des élections qui viennent d'avoir lieu dans le département du Nord, nous lisons :

« Vous pouvez conserver, affermir, améliorer les institutions républicaines auxquelles préside M. Thiers. IL VOUS DEMANDE VOTRE APPUI contre les insensés révolutionnaires blancs qui..... »

» VOTEZ DONC POUR M. THIERS.

» Votez pour les candidats républicains..... »

» Allons, les enfants du Nord ! votez pour les amis de Faidherbe et de THIERS ! »

» Votez pour Deregnacourt avec Soins. »

» Qu'auriez-vous donc dit, farouches républicains, si, il y a deux ans, quelque comité réactionnaire eût dit, en vous présentant un Cassagnac quelconque : « L'empereur vous demande votre appui.... Votez pour l'empereur.... pour l'ami de l'empereur.... »

En quoi, s'il vous plaît, le caractère de la manœuvre est-il changé, parce que vous mettez un Président de République à la place d'un empereur, M. Thiers à la place de Napoléon III.

Ou plutôt il y a quelque chose de changé. C'est qu'il y a deux ans on n'eût pu invoquer le nom du souverain sans son autorisation ; et nous serions curieux de savoir qui a permis aux radicaux de se parer du nom de M. Thiers. Ils ne peuvent guère invoquer que la débilité surprenante avec laquelle le gouvernement tolère ceux qu'ils se couvrent partout de son prestige.

Nous traiterai-t-on de naïfs et d'ennemis de la République si nous déclarons ce que nous pensons de ceux qui s'intitulent « candidat de M. Thiers » ce que nous pensions de ceux qui se disaient « candidats de l'empereur » ? Ne serait-ce pas le cas pour l'Assemblée, lorsqu'elle sera saisie des élections du Nord, de donner aux républicains une leçon de moralité politique et de montrer, au sujet des manœuvres électorales, un peu de cette susceptibilité que les Corps législatifs de l'empire eux-mêmes avaient fini par ressentir ?

INFORMATIONS

Le Gaulois vient d'être frappé d'une mesure sévère : Par décision du 15 janvier, sa vente a été interdite sur la voie publique. Ce journal proteste dans les termes suivants :

« En l'absence de considérants, nous ne chercherons pas le motif qui a poussé M. Casimir Périer à nous supprimer aujourd'hui plutôt qu'hier ; nous demandons l'appel au peuple, nous défendons l'Assemblée contre les turbulents qui veulent la dissoudre, nous réclamons l'application des lois, nous supplions MM. les membres de l'ex-gouvernement de l'ex-défense nationale de rendre leurs comptes ; si on nous interdit la circulation sur la voie publique, ce n'est donc pas que nous y cautionnons du tumulte, c'est qu'il ne convient pas en haut lieu que nous y circulions. Nous le répétons, on ne raisonne pas avec la force. »

Le Figaro annonce que le prince impérial vient de recevoir, du roi d'Espagne, une

commission de lieutenant dans l'armée espagnole.

Les généraux commandant les corps d'armée les divisions et subdivisions, ainsi que les intendants et les chefs de corps, ont reçu du ministre de la guerre la circulaire suivante :

Messieurs, Afin de conjurer, autant que possible, la crise qui s'est produite dans le service des transports par chemin de fer, je vous invite à prendre de concert telles mesures qu'il y aura lieu pour faire effectuer, soit à l'aide de corvées militaires, soit par tout autre moyen, dans les vingt-quatre heures de l'arrivée en gare, le déchargement des wagons et l'enlèvement sans désemparer, du matériel ou des denrées appartenant à l'administration de la guerre. Vous voudrez bien reconnaître que, indépendamment des frais résultant du stationnement ou de l'immobilisation des wagons, il y a toujours avantage, même dans les circonstances ordinaires, et à plus forte raison en ce moment, à faire procéder à ces opérations avec la plus grande célérité. Recevez, etc.

Le ministre de la guerre, Général de Cissev.

Le procès des assassins des otages vient de fournir un mot qui résume à lui seul toute l'histoire de la Commune.

Le président demande à l'un des témoins par quel moyen il a été assez heureux pour s'enfuir de cette prison, si solidement fermée sur les honnêtes gens.

Le témoin a donné le secret de sa liberté : « Je me suis déguisé en forçat. »

Toute la Commune est ce mot. (Patrie.)

On sait que Maréchal avait été condamné à mort par le 3^e conseil de guerre. Cette peine vient d'être commuée par la commission des grâces en celle des travaux forcés à perpétuité.

Depuis le 1^{er} janvier, l'armée allemande qui occupe encore une partie de nos départements se renouvelle; c'est-à-dire que les anciens régiments s'en vont et sont remplacés par des nouveaux qui viennent d'Allemagne. Ceux-ci, d'un effectif moins considérable que les anciens, contiennent beaucoup de jeunes soldats qui n'ont pas pris part à la dernière guerre. Le ministre de la guerre de Prusse pense que leur éducation militaire se fera plus vite et plus complètement pour eux en France qu'en Allemagne. Il désire aussi les familiariser avec la langue et les usages de la France, ce qui leur serait utile en cas de guerre nouvelle. (Journal de Paris.)

Chronique locale et méridionale.

Le Midi est en proie à une véritable invasion du radicalisme. Les plus tristes doctrines y dominent, s'imposant par l'intolérance aux populations intimidées; chaque jour elles tendent à passer dans les faits ou à se convertir en institutions.

Le conseil municipal de Montpellier, plaçant son bon plaisir radical au-dessus de la loi, a la prétention de supprimer les écoles des frères et l'école spéciale au culte protestant, afin de faire disparaître des classes tout dogme religieux.

A Narbonne, même persécution contre les écoles congréganistes dont la supériorité est pourtant constatée par la préférence exclusive des familles, et contre les vicaires dont le conseil municipal retire le traitement.

Dans les Pyrénées-Orientales, la justice est saisie des actes d'arbitraire et de violence autorisés par l'ancien préfet qui voit condamner à des peines correctionnelles les trop dociles exécuteurs de ses ordres illégaux.

La encore, la commune de Ste-Estève, riche au 4 septembre de terrains affermés 2,000 fr. et dont il lui était offert 40,000 fr. de capital, a perdu cette propriété vendue 15,000 fr. par les administrateurs que lui imposait la dictature.

A Tarare vient enfin de finir la grève des voutiers, subventionnée par la mairie radicale et entretenue par les excitations de la section lyonnaise de l'Internationale.

A Marseille, à Aix, à Arles et jusque dans les communes rurales des Bouches-du-Rhône, la démagogie radicale, celle qui s'est associée à la révolte parisienne du 18 mars par une tentative insurrectionnelle, domine chaque jour davantage, et le dévouement du dernier scrutin atteste ses progrès désastreux.

Tels sont les principaux traits d'une situation

que signalent toutes les correspondances, tous les journaux conservateurs du Midi.

(Ordre)

Nous avons parlé de la distinction honorifique dont M. l'abbé Dajeau avait été l'objet pour son admirable conduite pendant l'épidémie de variole qui décima la commune de Flaujac en 1870.

Nous sommes heureux de reproduire la pétition adressée par les habitants eux-mêmes de cette commune au Président de la République française.

A Monsieur le Président de la République.

Monsieur le Président, Les habitants de la commune de Flaujac, soussignés, heureux de voir la France pacifiée et renaissante, sollicitent l'honneur de rendre hommage à votre sagesse et de soumettre à votre attention bienveillante les faits suivants :

Durant trois mois consécutifs, du 1^{er} juin au 3 septembre 1870, la petite vérole a cruellement sévi dans la commune de Flaujac; sur 130 habitants dont se compose le village de Poujols, 80 ont été frappés. Le fléau se propageait avec une telle rapidité et des symptômes si effrayants, que les malades étaient délaissés de leurs proches, même à l'heure de la mort, et les cadavres longtemps privés de sépulture.

Au milieu de cette panique générale, un jeune prêtre, M. Dajeau (André), de Cahors, curé de la paroisse de Flaujac, n'hésita pas à faire le sacrifice de sa vie. Aux fonctions de son ministère, il joignit celles d'infirmier et de garde-malade, prescrivant des mesures de prudence dans les habitations et sur les places publiques, inspirant du courage à tous, veillant de jour et de nuit au chevet des pestiférés, toujours intrépidement, toujours prêt à les servir de ses mains.

Touchés de tant de soins et consolés par ses bonnes paroles, les moribonds tournaient vers lui leurs derniers regards pour témoigner de leur reconnaissance et obtenir la faveur d'expirer entre ses bras. Encore ignoraient-ils que son dévouement leur serait nécessaire même après la mort. C'était lui en effet qui, seul parfois, déposait leur corps dans la bière, puis dans la tombe.

Les survivants déclarent lui devoir, après Dieu, leur guérison.

M. le préfet du Lot s'empressa de féliciter par écrit ce vaillant prêtre. Mgr l'évêque de Cahors, à peine de retour de Rome, vint l'encourager de sa présence dans l'humble presbytère de Flaujac et rassurer la population.

Les soussignés, témoins d'un si noble courage, oubliant volontiers leur détresse, ne veulent rien demander pour eux au gouvernement de leur pays; mais il éroient que la France doit conserver le nom de tous ceux qui la servent avec héroïsme. Ils espèrent donc, Monsieur le Président, qu'il vous plaira de perpétuer par une distinction honorifique le souvenir de ces belles actions dans la personne de celui qui les a accomplies et qu'ils sont fiers de posséder encore au milieu d'eux.

Notice supplémentaire.

Le 23 mai 1870 arrivait de Bordeaux un jeune homme atteint de la petite vérole; ce fut là le commencement des terribles épreuves que devait subir, pendant plus de trois mois, la commune de Flaujac. Du 1^{er} au 20 juin, plus de douze familles du village de Poujols, commune de Flaujac, furent atteintes par le fléau. M. le docteur Caviolle, de Cahors, médecin des épidémies, vint dans cet intervalle constater la maladie et donner les premiers soins.

Mais à la vue du nombre toujours croissant des malades et des victimes, la population s'alarmait : les maisons infestées devinrent un objet d'épouvante pour ceux que le mal avait encore épargnés, et pour les autres une insupportable prison. Les parents n'approchaient que rarement du lit des pestiférés, et la mort était suivie d'une décomposition si rapide que l'on ne trouvait bientôt plus personne pour ensevelir les cadavres.

M. l'abbé Dajeau comprit qu'une telle situation pouvait entraîner les conséquences les plus désastreuses, non-seulement pour la commune de Flaujac, mais encore pour toutes les communes voisines. Convaincu que la frayeur, au lieu d'être un remède, ne fait qu'aggraver le danger, ne s'inspirant que de son devoir et de son courage, il entreprit de lutter contre le mal, résolu de succomber ou de vaincre.

L'expérience et les conseils journaliers des docteurs Caviolle et Clary, tracèrent à son dévouement la voie qu'il avait à suivre.

Son premier soin fut de procurer aux morts une prompte inhumation. Les porteurs et fossoyeurs ne prétaient leur concours qu'avec une

extrême répugnance et moyennant de gros salaires. A la fin il fallut requérir un charretier pour le transport des cadavres. Plusieurs fois par jour, M. Dajeau fut obligé de subvenir avec ses propres deniers à tous les frais des sépultures; c'était pour lui le moindre des sacrifices.

Mais il lui fallut toute son énergie, lorsqu'il se trouva seul en face de plusieurs cadavres pour les envelopper dans le cercueil, les placer sur la triste charrette et les descendre ensuite dans la fosse. Avant de se retirer, il faisait toujours déposer et tasser sur la bière, alternativement, plusieurs couches de chaux et de terre détrempée.

On le voyait rentrer au presbytère, les habits souillés et déchirés à la suite de ces longs et douloureux travaux, mais non découragé, car il retournait aussitôt auprès de ses malades. Lorsque le concours des parents lui faisait défaut, il se mettait seul à l'œuvre, rétablissait l'ordre et la propreté dans leur maison, remettait leur lit en bon état et distribuait fréquemment du linge aux plus pauvres.

Un seul fait pour donner à penser tout ce qu'il eut à surmonter de répugnance et de dégoût dans cette œuvre de charité, qui se prolongea durant trois mois. En proie au délire et aux ardeurs de la fièvre, un malade était sorti précipitamment de sa maison et courait se jeter dans un réservoir; ses plaies et son délire inspiraient tant d'horreur que nul n'osait l'arrêter. M. Dajeau, averti, accourut en toute hâte, s'empara de ce malheureux, le chargea sur ses épaules et parvint après une affreuse lutte, à le replacer sur sa couche.

Tous ces pauvres pestiférés, revenus à eux-mêmes, ne pouvaient assez lui exprimer leur reconnaissance. Un grand nombre ont survécu grâce à ses conseils et à ses soins persévérants.

Les habitants qui ne furent pas atteints avaient besoin eux-mêmes de sa présence et de ses encouragements. Il n'oublia rien pour ranimer leur espoir; sur son appel, plus de 300 personnes vinrent recevoir la vaccine dans le presbytère de Flaujac. Il veillait ensuite à l'exécution des mesures prescrites par les médecins et faisait allumer fréquemment des feux sur les carrefours, afin de purifier l'atmosphère. C'est ainsi qu'il donna constamment l'exemple d'une confiance inébranlable, répétant avec assurance que l'épreuve allait bientôt finir. Le fléau en effet cessa le 3 septembre; il était temps, les forces du jeune et vaillant prêtre étaient épuisées.

AVIS.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le 25 janvier courant, à deux heures du soir, dans une des salles de l'administration centrale des lignes télégraphiques, rue de Grenelle, St-Germain, n° 103, à Paris, en présence du Directeur de l'administration ou de son délégué, à l'adjudication, sur soumission cachetée, d'une fourniture de 46,650 poteaux en bois injectés pour lignes télégraphiques.

Cette fourniture sera divisée en huit lots. Le cahier des charges et le modèle de la soumission sont déposés à la préfecture (bureau des travaux publics) où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

La lettre suivante, adressée à M. Malinowski par M. le préfet de Tarn-et-Garonne montre quel intérêt prennent à la découverte des Phosphates les administrateurs distingués des départements voisins :

« Montauban, le 46 janvier 1872.

» Monsieur, Je regrette de n'avoir pas eu plutôt le loisir de répondre à votre lettre, sur le livre que vous êtes en voie de consacrer aux phosphates. J'avais déjà lu avec intérêt la communication que vous avez présentée, à ce sujet au Conseil général du Lot, et j'avais entrevu que votre livre, outre son importance scientifique, offrirait un intérêt pratique très sérieux pour nos départements.

» Je vous prie donc de me compter personnellement au nombre de vos souscripteurs, en attendant que je puisse présenter votre travail à notre Conseil général, et lui demander d'encourager le plus efficacement possible l'étude approfondie d'un élément si important de notre richesse et de notre prospérité agricole.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Préfet de Tarn-et-Garonne, Signé : VAPERAU.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 17 janvier.

L'assemblée paraît très favorable à la proposition Jozon portant que « tous les rôles, cotes, quittances et autres pièces officielles relatifs aux impôts nouveaux ou aux augmentations d'impôts anciens, nécessités par la guerre contre la Prusse, porteront en caractères apparents la mention suivante : Frais de la guerre contre la Prusse 1870-1871. »

La Prusse fit quelque chose d'analogue après Iéna, et ce memento perpétuel ne contribua pas médiocrement à tenir vivante dans les cœurs prussiens la haine du vainqueur.

La commission de l'armée a voté hier l'art. 40 du projet de réorganisation militaire. Cet article porte que les jeunes gens qui, à l'expiration de leur première année de service actif, voudront passer sous les drapeaux les trois autres années, y seront autorisés de plein droit.

La commission du jury spécial pour les délits de presse a terminé le projet de loi qu'elle était chargée d'élaborer. Elle a décidé que les membres de ce jury spécial ne seraient choisis que parmi des corps électifs, tels que les conseils généraux, les conseils d'arrondissements, les conseils de discipline des avocats, des notaires et des avoués. Contrairement à une décision antérieurement prise, elle a résolu d'exclure les médecins, les anciens officiers de terre et de mer et tous les autres citoyens qu'elle avait désignés et qui ne tenaient aucun mandat de l'élection. M. Béranger déposera très prochainement son rapport.

On ignore encore les détails de l'incident de Lunéville; mais on croit être sur les traces de l'individu qui a tué, dans cette ville, un Prussien. Ce serait un nommé Cremel qui paraît s'être enfui vers la Suisse en passant par Châlons-sur-Saône. Une lettre de lui, venant de Frasnay (Doubs), a été interceptée. Lui-même a failli être pris dans une auberge de village où il avait été reconnu par le garde champêtre, mais il parvint à s'esquiver en éteignant subitement la lumière et en profitant prestement de l'obscurité pour se dérober aux poursuites.

Le Journal officiel publiera demain le décret qui convoque les électeurs de la Corse pour le 11 février.

On croit que M. Rouher sera élu. Il n'est pas question, pour le moment, de convoquer les électeurs de l'Eure et des Côtes du Nord.

L'escadre d'évolution qui est encore sur les côtes de Corse sera rappelée incessamment et viendra mouiller dans les ports de Marseille et de Toulon.

On dément formellement de Madrid la nouvelle que l'ex-prince impérial ait été nommé à un grade quelconque dans l'armée espagnole. Aucune demande dans ce sens n'a d'ailleurs été adressée par Napoléon III, au gouvernement espagnol.

Versailles, 17 janvier 1872, soir.

Au début de la séance, M. Dussaussoy reprend son discours d'hier. Il combat l'impôt des matières premières au point de vue industriel, après l'avoir attaqué hier au point de vue vinicole.

M. Laurent, l'un des plus riches filateurs du département du Nord, vient à son tour traiter à fond la question au milieu de l'attention générale. Il est de ceux qui ont protesté le plus vivement contre le traité de 1860; mais, depuis cette époque, le département du Nord a renouvelé son outillage, et il lutte aujourd'hui avec supériorité contre la fabrication étrangère. Le département du Nord repousse donc le projet du gouvernement, qui porterait dans le commerce une déplorable perturbation.

Quel sera le vote? Cela est bien incertain. On trouve, en effet, un certain nombre de députés qui, croyant agir sous l'empire de la nécessité, approuveront l'impôt sur les matières premières, de peur d'une augmentation sur l'impôt foncier.

En revanche, beaucoup d'esprits convaincus sont bien résolus à voter à la fois contre ces deux mesures, en proclamant bien haut que la seule source d'impôt légitime et utile est l'impôt sur les revenus du capital mobilier et sur le chiffre des transactions. Il est facile de prévoir déjà qu'il y aura, sur ce point, de sérieuses contradictions.

Bourse de Paris.

Paris, 18 Janvier 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0, 5 p. 0/0 and corresponding values: 56,60, 83,00, 91,50

6^e Conseil de guerre de Versailles

ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ET DE CINQ AUTRES OTAGES DE LA ROQUETTE. — 23 ACCUSÉS.

Audience du 12 janvier.

Voici les principales dépositions : M. Rabut, commissaire de police, fait un récit fort détaillé de son arrestation et de son séjour à la Roquette. On voit que l'honorable fonctionnaire a examiné les lieux en homme du métier et que rien ne lui a échappé. Il a parfaitement reconnu la voix du directeur et celle de Romain lorsqu'on a fait l'appel des otages. Il se rappelle aussi que la nuit, en rêvant dans le couloir, François a demandé, en désignant une cellule : « Qui est là-dedans ? » C'est le curé de Bonne-Nouvelle, » répondit Romain, et le directeur ajouta : « Il sera pour la première tournée. »

Teissier, jeune sergent, dépose qu'il a eu la mauvaise chance, le 19 mars, de traverser Paris pour se rendre en congé. Arrêté par les fédérés, qui lui ont dit tout simplement : Personne ne sort d'ici ! ce sous-officier a été conduit à la caserne du Prince-Eugène, où on le présenta au colonel Lisbonne. L'ex-cabotin le reçut fort bien, car il s'écria en le voyant : — Ah ! en voilà un bon ! ça fera un capitaine.

Teissier refusa cet honneur inattendu, et on l'envoya à Mazas, pour quelques jours plus tard, le transporter à la Roquette.

Dans cette prison, on fut d'abord plein de prévenances pour lui : on espérait le convertir à la Commune et on lui laissait une certaine liberté. Cela dura jusqu'au 24 mai. Ce jour-là, il se promenait comme d'habitude dans la cour, lorsque Romain, l'abordant brusquement, lui donna l'ordre de remonter dans sa division avec les autres.

Teissier obéit jusqu'à mi-chemin : car, au lieu d'entrer dans sa cellule, il se glissa dans un tonneau, qu'il rencontra sur sa route, et,

nouveau Diogène, il assista de son singulier refuge à une grande partie de la scène tragique des otages.

C'est grâce à cette ruse qu'il reconnaît aujourd'hui Pigerre comme un des officiers qui commandaient le peloton d'exécution, et qu'il a vu François se promener dans le corridor une heure ou deux après l'exécution, au moment même où le directeur prétend qu'il dormait fort tranquillement dans son lit.

Cette déposition ne fait pas l'affaire de Pigerre, qui se fait dévisager à la lumière par le sergent Teissier, lequel affirme le reconnaître parfaitement.

Après le sergent Teissier, le conseil entend un autre sous-officier, le sieur Quenot, chef de section aux gardiens de la paix, qui a été prisonnier des fédérés du 19 mars au 28 mai.

Arrêté au moment où il allait prendre des ordres à la préfecture, Quenot fut transféré le 9 avril à la Roquette avec un de ses camarades. Il se souvient que, sur l'ordre de transfert, le nom de son ami et le sien étaient réunis sur une accolade, auprès de laquelle il avait écrit : « A fusiller. » Il n'échappa donc que miraculeusement au massacre, et ce qu'il se rappelle parfaitement, c'est que, le lendemain de l'exécution, il rencontra Romain un cigare aux lèvres et l'air souriant.

Audience du 13 janvier

Le sieur Henriot, ancien surveillant de la Roquette, sur l'invitation de M. le colonel de Laporte, examine les accusés, et, sans que Pigerre se soit levé, il le désigne comme étant l'officier qui commandait le peloton d'exécution.

Il a vu arriver au greffe Français, les délégués de la Commune, Hure et la troupe des fédérés. Quelques instants après, Picon est passé auprès de lui avec Romain et lui a dit : « On va fusiller les otages. » Romain lui a répondu : « Eh bien ! qu'on les fusille ! »

Vers sept heures, Henriot, qui ne voulait participer en rien dans ce qui allait avoir lieu, s'enfuit de la prison ; il ne sait donc pas ce qui s'est passé dans la soirée ni dans la nuit ; il est parti avant l'exécution.

M. le président. — Vous avez vu le peloton,

comment était-il composé ?

R. Il y avait de tout, des jeunes et des vieux, des gens appartenant à tous les corps possibles. La plupart étaient ivres.

L'accusé Pigerre est reconnu de nouveau pour avoir commandé le peloton.

La suite au prochain numéro

Annonces

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19 ; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

ETRENNES INÉDITES ET GRATUITES

OFFERTES PAR L'ILLUSTRATION A SES ABONNÉS

Les journées de la Commune

On a beaucoup écrit sur l'insurrection du 18 mars, et les histoires de la Commune de Paris abondent. Toutes laissent à désirer. Réunion de notes prises au jour le jour, publiées sans autre souci que celui d'un rapide profit à réaliser, à la condition de faire et d'arriver vite, elles sont pour la plupart incomplètes, mal digérées et insuffisamment écrites. Quand à une histoire des Journées de la Commune, elle n'existe pas.

Frappée de cette lacune et désireuse de la combler, l'Illustration a réuni tous les documents, tous les matériaux nécessaires pour faire de cette histoire un livre sérieux, bien renseigné, complet, intéressant, digne de prendre place dans toutes les bibliothèques parmi les meilleurs recueils.

Elle la publiera par livraisons, qui seront données en prime à ses Abonnés.

En éditant cette histoire des Journées de la Commune, qu'on lui demandait de tous côtés

depuis si longtemps, l'Illustration n'entend retirer d'autre profit que celui, très-précieux pour elle, d'être agréable à ses nombreux et fidèles lecteurs. Tous les abonnés d'un an et de six mois la recevront GRATUITEMENT, soit par livraisons, au fur et à mesure de leur apparition, soit en volume, à leur choix.

La première livraison de l'histoire des Journées de la Commune paraîtra dans le courant de janvier 1872.

La gratuité de cette Prime exceptionnelle ne pourra avoir de rétroaction sur les livraisons parues lors d'un renouvellement tardif ou d'une souscription à l'Illustration. Il est donc nécessaire de renouveler ou demander son abonnement avant le 1^{er} février, pour éviter d'avoir à payer les livraisons publiées en dehors du cours d'un abonnement.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Prix des places.

Table with 4 columns: Station, 1^{re} cl., 2^e cl., 3^e cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cette.

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Table with 2 columns: Direction, Arrivées de Cahors (Voir tableau 1), Départs. Rows include Libos, AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

DE CAHORS A PARIS

Table with 2 columns: Direction, Arrivées de Cahors (Voir tableau 1), Départs. Rows include PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac ; Calmette ; Bourion ; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

PHOTOCHROME RIMMEL

Nouvelle Pommade rendant aux cheveux gris et à la barbe leur couleur primitive par l'action de la lumière, sans les dangers et inconvénients des Teintures immédiates ou progressives. Emploi très facile, effet certain, nuance parfaitement naturelle.

Prix 5 fr., chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Etranger.

DÉPÔT GÉNÉRAL A LA PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL, 17, Boulevard des Italiens, PARIS.

A VENDRE

A L'AMIABLE

- 1^o Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost).
2^o Une MAISON, sise à Cahors, rue Fondne, derrière celle indiquée ci-dessus.
3^o Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd, dans une situation des plus agréables.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Aute, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen. Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alligement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages. 1 fr.

Demande de Directeurs et de représentants.

La Banque des Actionnaires s'occupant depuis 6 années, d'achats et ventes de titres de rente, actions et obligations, et des autres opérations de Bourse, désire, dans chaque ville importantes bien posées et au courant des affaires, pour diriger des sucursales ou agences. Appointements fixes et remises. S'adresser au Directeur de la Banque, 17, rue de Provence, à Paris.

Fond d'épicerie à céder

S'adresser au bureau du Journal.

NÉURALGIES GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU DR. CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction, Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Échiquier 29

L'administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception.

L'administration achète en fabrication ce qui lui est demandé — n'importe quel article — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3%. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

A VENDRE

Le Château de MAUROUS canton de Puy-l'Évêque (Lot) et ses dépendances. S'adresser à M. Rives, maire de Vire, (même canton), fondé de pouvoirs de la famille Marcellus.